



District du Calvados de Football

Règlement des Championnats U18–U16–U15

2024/2025

Préambule

Le District organise, chaque saison sportive, un championnat à onze en deux phases (automne-printemps) dans ces catégories.

Article 1–Engagements

Les engagements doivent parvenir au District à la date indiquée sur les formulaires d'engagements via foot club.

Article 2–Obligations

Les clubs participant aux championnats départementaux U18 et U15, sont dans l'obligation de s'engager en Coupe départementale U18 et U15.

Article 3–Délégations

Le Comité Directeur du District du Calvados délègue ses pouvoirs :

- À la Commission Départementale des Compétitions,
 - Pour l'organisation et l'administration de cette épreuve.

- À la Commission Départementale des Arbitres,
 - Pour la désignation des arbitres,
 - Pour l'examen des questions concernant l'application des lois du jeu.

- À la Commission Départementale de Discipline,

- Pour l'examen des affaires disciplinaires.
- A la commission des règlements et contentieux
 - Pour l'examen des questions concernant la qualification et la participation des joueurs.

Article 4–Catégories d'âge

U18 : peuvent participer les catégories U18, U17 et U16(sans limitation de nombre) dans les conditions de sur classement fixées par l'article 73.1 des Règlements Généraux de la L.F.N.

U16 : peuvent participer les U16, U15, U14 (limitation à trois joueurs U14 avec l'autorisation médicale de sur-classement)

U15 : peuvent participer les U15, U14, U13 (limitation à trois joueurs U13 avec l'autorisation médicale de sur-classement).

Article5–Organisation des championnats

Les équipes U18 B qui ne peuvent pas accéder au Championnat de Ligue.

Les districts du Calvados et de la Manche vont organiser un championnat interdistrict des équipes U18 B avec matches Aller et Retour et en fin de saison un PLAYOFF pour les quatre meilleures équipes du classement.

EN CHAMPIONNAT AUTOMNE

Pour les U18

- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 2

Pour les U15

- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 2
- X groupes de 8 équipes de Départemental 3 en fonction des engagements

Pour les U16

1 groupe de Départemental de X équipes pour la catégorie suivant le nombre d'engagés

EN CHAMPIONNAT PRINTEMPS

Pour les U18

- Un groupe Elite de 10 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 10 équipes de Départemental 2
- X groupes de 10 équipes de Départemental 3 en fonction des engagements
-

Pour les U15

- Un groupe Elite de 10 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 10 équipes de Départemental 2
- X groupes de 10 équipes de Départemental 3 en fonction des engagements

Pour les U16

1 groupe de Départemental de X équipes pour la catégorie suivant le nombre d'engagés

Article6–Système de l'épreuve et règle de départage

Cette épreuve se déroule en match simple, le classement des équipes étant établi par addition des points décomptés comme suit :

Match gagné :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Match forfait ou pénalité :	-1point

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi selon les spécificités de l'annexe 9 des règlements généraux du District qui définit les dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes.

En cas de fermeture du terrain, la commission se réserve le droit d'inverser la rencontre ou éventuellement de modifier l'horaire.

Article7–durée des rencontres

En U18 ,2 périodes de 45mn entre coupées d'une pause de15mn.

En U15 ,2périodes de 40 mn entre coupées d'une pause de15mn.

En U16 ,2périodes de 40 mn entre coupées d'une pause de15mn

Article 8–Accession et rétrogradation en championnat printemps et automne

A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT D'AUTOMNE

U18

.La ligue Foot Normandie dispute le championnat U18 en 2 phases

Phase automne

Phase Printemps

▪ DEPARTEMENTAL1

A l'issue du Championnat Automne, une seule équipe montera en Ligue qui sera retenue suivant les conditions de départage fixées par l'annexe 9 des Règlements Généraux de la L.F.N.

.

Ne seront pris en compte quelle séquipes1et sera retenu le meilleur Classement obtenu dans chaque groupe est-ce encore utile puisqu'il n'y a que des équipes 1

Les2^e,3^e,4^ede chaque groupe composent le Départemental 1 ELITE+ l'équipe n'ayant pu accéder en ligue.

En cas de descente supplémentaire de ligue, le ou les 4^{èmes}ne pourront accéderent D1 Elite.

Les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e des 2 groupes DISTRICT Départemental 1, composent la Départemental 2.
Les équipes B ne seront pas autorisées à accéder au championnat de printemps (Elite1)

▪ DEPARTEMENTAL2

Le premier de chaque groupe accède au championnat D1 Elite (sauf équipe B)

Les 2^e, 3^e, 4^e de chaque groupe de départemental 2 composent la départementale 2 printemps Les suivants composeront le championnat départemental 3

▪ DEPARTEMENTAL3

Le 1^{er} de chaque groupe accède en championnat départemental 2

U15

▪ DEPARTEMENTAL1

Le premier de chaque groupe monte en LIGUE.

Si refus d'un club ou plusieurs clubs possibilité de faire monter jusqu'au 3^e des groupes inférieurs.

Les 2^e,3^e,4^ede chaque groupe Départemental 1 composent le Département 1 ELITE

Ces accessions sont conditionnées par les éventuelles descentes des clubs Calvadosiens du championnat DHR de Ligue, aussi les clubs concernés sont susceptibles de rester dans les groupes départementaux en phase printemps.

A partir de la 5^e place des deux groupes de Département 1 descendent en Département 2

▪ **DEPARTEMENTAL 2**

Les 1^{er} des 2 groupes de Département 2 montent en Département 1 Elite.

Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e de chaque groupe restent en Département 2

Les 6^e,7^eet 8^edescendent en Département 3.

▪ **DEPARTEMENTAL 3**

Les premiers de chaque groupe montent de Département 2, plus éventuellement (X) meilleurs 2^e calculés selon l'annexe 9.

A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT PRINTEMPS

U18

▪ **GROUPE DEPARTEMENTAL 1**

L'équipe classée première monte en ligue.

Les 2^e,3^e,4^e,5^e,6^e,7^e,8^e et éventuellement les équipes rétrogradées de ligue formeront la D1 Automne.

▪ **DEPARTEMENTAL 2**

Les 4 premiers des deux groupes de Département 2 montent en Département 1

Les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e composeront le Département 2.

Les 9^e,10^esont susceptibles de descendre en Département 3

▪ **DEPARTEMENTAL 3**

2 groupes de 10 équipes.

U15

▪ **GROUPE ELITE DEPARTEMENTAL 1 PRINTEMPS**

Les deux premiers montent en Ligue.

Les 9^e et 10^e descendent en Départemental 2.

Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et éventuellement les équipes rétrogradées de ligue en Départemental 1 Automne.

▪ **DEPARTEMENTAL 2**

Les 3 premiers des deux groupes de Départemental 2 montent en Départemental 1.

Les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e composeront la Départemental 2.

Les 9^e, 10^e sont susceptibles de descendre en Départemental 3 si création il y a.

▪ **DEPARTEMENTAL 3**

2 groupes de 10 équipes.

A noter :

En cas de descentes supplémentaires de ligue, les accessions dans chaque championnat DEPARTEMENTAL seront diminuées d'autant d'unités des descentes supplémentaires, calculées selon l'annexe 9 du Règlement Général.